

337 000 seniors en perte d'autonomie en 2050

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 207 • Février 2026



À l'horizon 2050, 2,8 millions de personnes auraient 60 ans ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi elles, 337 000 seraient en perte d'autonomie, soit un nombre en hausse de 39 % par rapport à 2021. En lien avec une croissance démographique plus forte, cette augmentation serait marquée dans les départements de l'est de la région, actuellement plus jeunes et moins concernés. En 2050, la perte d'autonomie resterait toutefois proportionnellement plus répandue parmi les seniors des départements de l'ouest. Compte tenu des politiques publiques actuelles privilégiant l'aide et les soins à domicile, et dans l'hypothèse d'un nombre de places stable en établissement, trois seniors en perte d'autonomie sur quatre vivraient à domicile en 2050. Au sein des établissements, les seniors seraient presque tous en perte d'autonomie sévère.

Les enjeux liés au vieillissement de la population sont multiples et mobilisent le système de santé. Les personnes âgées, qu'elles vivent à **domicile** ou en **établissement**, constituent une population au cœur des politiques publiques de soins et d'accompagnement, de prévention (plan national de prévention des chutes ou auto-évaluation de leur autonomie par exemple), de lutte contre l'isolement ou d'accessibilité aux transports et aux services. Pour les pouvoirs publics, il est essentiel de quantifier l'évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie, afin d'anticiper et de permettre leur accompagnement.

En 2050, un habitant sur trois serait un senior

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, 2,1 millions de personnes ont 60 ans ou plus. Ces « seniors » représentent un habitant sur quatre. À l'horizon 2050, ils seraient 2,8 millions, soit un habitant sur trois. Comme dans les autres pays européens, le vieillissement de la population s'amplifie en France métropolitaine, où la part des seniors ne cesse d'augmenter (21 % en 1999, 23 % en 2010 et 27 % en 2021). En 2050, les dernières générations de baby-boomers auront atteint 75 ans ou plus. Les

seniors de cette tranche d'âge seraient alors 1,4 million, soit 1,8 fois plus qu'en 2021. Parmi eux, un demi-million aurait au moins 85 ans, soit deux fois plus qu'aujourd'hui. Au sein de la population des seniors, un sur deux aurait 75 ans ou plus, et un sur cinq 85 ans ou plus. La **perte d'autonomie** s'accroît fortement à partir de 75 ans et correspond à des difficultés dans la vie quotidienne, pour faire sa toilette, préparer ses repas ou se déplacer (**perte d'autonomie modérée**), ou à des altérations plus graves des fonctions physiques et/ou mentales (**perte d'autonomie sévère**).

La perte d'autonomie toucherait 337 000 seniors en 2050

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, 243 000 seniors sont en perte d'autonomie,

soit 12 % des 60 ans ou plus (comme en France métropolitaine). Parmi eux, 85 000 sont en perte d'autonomie sévère, soit un tiers des seniors en perte d'autonomie, et 4 % de l'ensemble des seniors. Ce taux est le plus élevé des régions de France métropolitaine ; les seniors d'Auvergne-Rhône-Alpes vivent en effet plus longtemps avec une perte d'autonomie que les seniors des autres régions (2,4 ans pour les hommes, 2^e rang et 4,4 ans pour les femmes, 4^e rang). Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, et dans l'hypothèse où les années d'espérance de vie gagnées le seront sans perte d'autonomie, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de 39 % par rapport à 2021, pour atteindre 337 000 personnes en 2050 ► **figure 1**. Ils représenteraient alors 12 % des 60 ans ou plus de la région, comme en France

► 1. Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie entre 2021 et 2050, en Auvergne-Rhône-Alpes

	Population (et évolution par rapport à 2021)					
	2021	2030	Évolution (en %)	2040	Évolution (en %)	2050
Seniors en perte d'autonomie	243 000	275 000	+13	322 000	+33	337 000
Dont seniors en perte d'autonomie sévère	85 000	97 000	+14	118 000	+39	125 000
Dont seniors en perte d'autonomie modérée	158 000	178 000	+13	204 000	+29	212 000

Lecture : En 2050, Auvergne-Rhône-Alpes compterait 337 000 seniors en perte d'autonomie, soit une hausse de 39 % par rapport à 2021.

Champ : Personnes âgées de 60 ans ou plus résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Sources : Insee-Drees, modèle de projection de seniors en perte d'autonomie.

En partenariat avec :

► Mot du partenaire

Face au vieillissement marqué de notre région, la coopération entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'Insee constitue un enjeu stratégique pour anticiper les transformations du système de santé et de l'accompagnement médico-social afin d'améliorer l'offre proposée aux populations âgées les plus fragiles, à domicile ou en établissement. L'analyse prospective des projections de population de 60 ans et plus à l'horizon 2050, croisée avec des hypothèses sur la perte d'autonomie, permet d'identifier les zones de tensions futures et d'adapter la planification de l'offre médico-sociale.

Mme Cécile Courrèges, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

métropolitaine. Parmi eux, 125 000 seraient en perte d'autonomie sévère (4,5 % des seniors), soit une hausse plus forte que pour la perte d'autonomie modérée (+47 % contre +34 %). La perte d'autonomie toucherait les seniors de plus en plus tard. Ainsi, la part des plus âgés (85 ans ou plus) parmi les seniors en perte d'autonomie serait plus importante en 2050 qu'en 2021 (60 % contre 50 %), et en particulier parmi ceux en perte d'autonomie sévère (73 % contre 66 %). Dans le même temps, quel que soit le degré de perte d'autonomie, les plus jeunes (60 à 74 ans) seraient proportionnellement moins nombreux et ceux de 75 à 84 ans aussi nombreux.

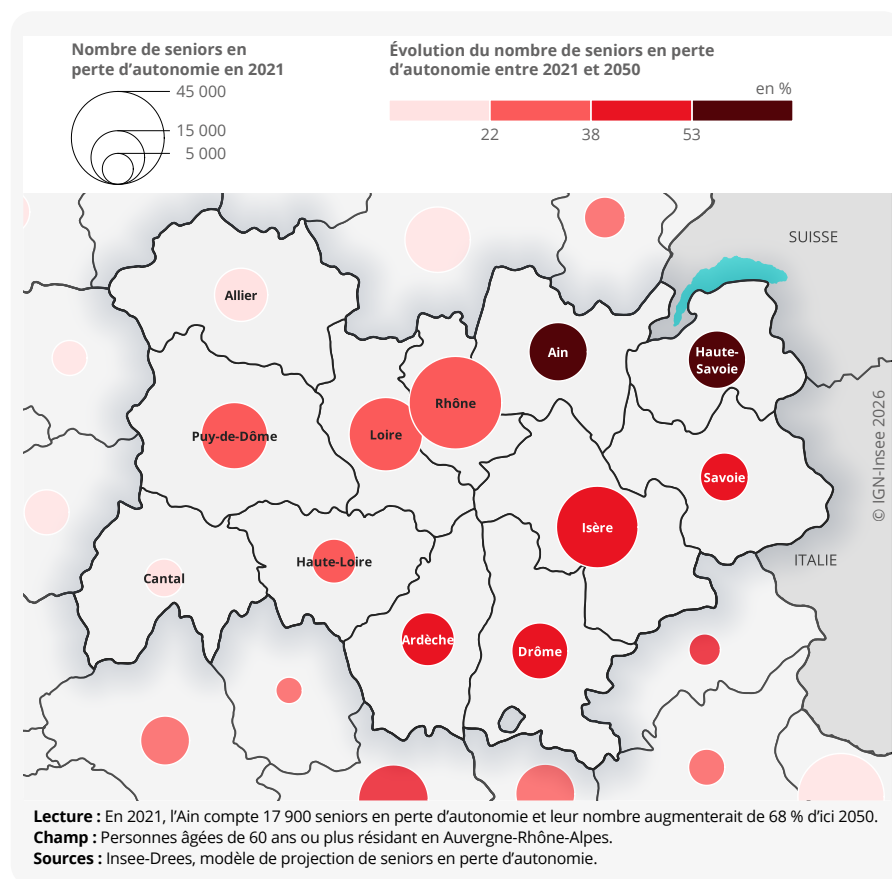
En raison d'une espérance de vie plus longue, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, notamment aux grands âges. En 2021, elles représentent 56 % des seniors et 67 % des seniors en perte d'autonomie, des parts qui évolueraient peu d'ici 2050.

Une hausse plus forte de la perte d'autonomie dans les départements de l'est de la région

En 2021, la perte d'autonomie touche moins les seniors résidant dans les départements de l'est de la région. En plus de la jeunesse de la population, elle est en effet moins fréquente dans les territoires où les niveaux de vie et les catégories socioprofessionnelles sont plus élevés. Ainsi, en Haute-Savoie et en Savoie, la proportion de seniors en perte d'autonomie est parmi les plus faibles de France métropolitaine, respectivement au 3^e et 7^e rang (avec 9 % et 10 % de seniors en perte d'autonomie). Avec 11 % des seniors en perte d'autonomie, le Rhône est toutefois le département qui en compte le plus grand nombre (45 000), en raison de sa population élevée. À l'inverse, dans les départements plus âgés de l'ouest de la région, la perte d'autonomie est plus fréquente. Ainsi, l'Ardèche, la Haute-Loire et le Cantal sont parmi les six départements de France métropolitaine avec la proportion la plus élevée de seniors en perte d'autonomie (entre 13,5 % et 14 %).

D'ici 2050, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait plus fortement dans les départements de l'est d'Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec une croissance démographique plus importante de l'ensemble de la population. Les deux hausses les plus conséquentes de France métropolitaine concerneraient l'Ain et la Haute-Savoie (+68 %) ► **figure 2**. Vu le poids démographique de l'Isère et du Rhône, le nombre de seniors supplémentaires en perte d'autonomie y serait également élevé (respectivement +16 800 et +13 700). Malgré ces fortes progressions, les départements de l'est demeuraient ceux où les seniors seraient proportionnellement les moins concernés, notamment la Haute-Savoie, la Savoie et le Rhône (entre 10 et 11 % des 60 ans ou plus).

► 2. Nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et évolution entre 2021 et 2050, par département



Dans les départements les plus à l'ouest, la hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie serait de moindre ampleur, notamment dans l'Allier et le Cantal. Néanmoins, les seniors de ces départements resteraient plus touchés par la perte d'autonomie, en particulier dans le Cantal, en Ardèche et en Haute-Loire (15 % des 60 ans ou plus).

L'augmentation globale du nombre de seniors en perte d'autonomie résulte à la fois de la croissance du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus et du vieillissement de cette population. L'amélioration de l'état de santé à un âge donné compense en partie ces **effets**.

Ces trois composantes ne contribuent pas aux évolutions de la même manière et avec la même temporalité. En conséquence, le pic du nombre de seniors en perte d'autonomie varie selon les territoires. Dans l'Ain, le Rhône et la Haute-Savoie, le nombre de seniors en perte d'autonomie continuerait d'augmenter au-delà de 2070. Dans ces territoires, la croissance démographique serait le facteur prépondérant jusqu'en 2050. Dans la Drôme, l'Isère, l'Ardèche et la Savoie, le nombre maximal de seniors en perte d'autonomie serait atteint entre 2050 et 2060, zones où la hausse du nombre de seniors serait la principale contribution jusqu'au milieu des années 2040. Enfin, le pic serait atteint avant 2050 dans les autres départements, où le facteur démographique contribuerait principalement jusque dans les années 2030.

254 000 seniors en perte d'autonomie vivraient à domicile en 2050

Au-delà de l'aspect financier, lié au reste à charge pour l'hébergement en **Ehpad** et qui demeure un élément important dans le choix des familles, l'accompagnement à domicile le plus longtemps possible constitue un souhait fort des seniors et de leurs proches. Rester chez soi permet de maintenir un cadre de vie familial et contribue à ralentir la perte d'autonomie.

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, 164 000 seniors en perte d'autonomie (soit 67 % d'entre eux) vivent à domicile, dont 34 000 sont en perte d'autonomie sévère (soit 40 % de ces derniers). À l'horizon 2050, ils seraient 254 000 à vivre à domicile, soit 55 % de plus qu'en 2021. Un nombre de places en établissement qui, selon les politiques publiques actuelles évoluerait peu, va également dans le sens de demeurer chez soi. Cette forte augmentation concernerait à la fois les seniors en perte d'autonomie modérée et ceux en perte d'autonomie sévère (respectivement 203 000 et 51 000 seniors en 2050).

Au niveau départemental, dans l'Allier et le Cantal, la hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile serait contenue (respectivement +15 % et +26 %), en raison d'une croissance modérée du nombre de seniors en perte d'autonomie ► **figure 3**. À l'inverse, elle serait plus marquée en Ardèche, en Savoie, en Haute-

Savoie et dans l'Ain, entre +72 % et +100 %. Le Rhône et l'Isère resteraient les départements comptant le plus grand nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile (46 000 et 42 000).

Face à cette forte hausse, le développement et l'adaptation des services de soins et d'aide à domicile est un réel enjeu pour l'avenir. La loi « bien vieillir » de 2024 et le décret relatif aux services autonomie à domicile de 2023 vont dans ce sens. Dans ce contexte, le rôle et le nombre des aidants professionnels ou familiaux s'accroissent. L'adaptation du logement, en partie soutenue par des aides comme MaPrimeAdapt' ou l'allocation personnalisée d'autonomie, est aussi essentielle pour un maintien à domicile le plus longtemps possible. Un accès facilité aux soins dans tous les territoires (développement de la « silver économie » : professionnels de santé de premier recours comme les médecins et les infirmiers, pharmacies et laboratoires d'analyses, services d'urgence et établissements de santé, etc.) participeraient également à cet accompagnement.

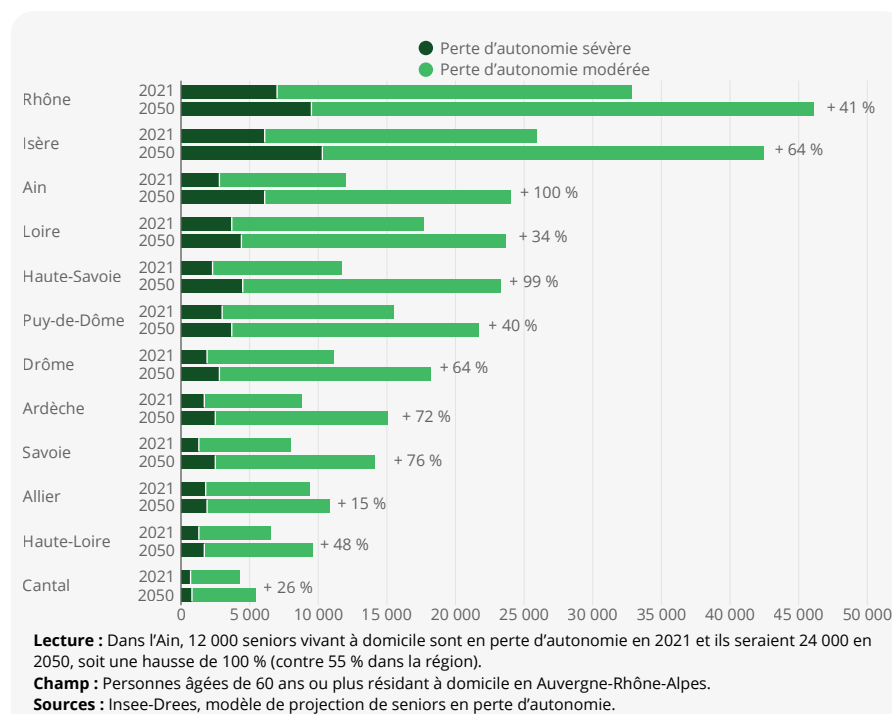
En 2021, la région dispose de 10 places en établissement pour 100 seniors de 75 ans ou plus

Si le nombre de places en établissement augmentait proportionnellement à la population des seniors, les établissements de la région ne pourraient accueillir en 2050 qu'une petite partie des seniors en perte d'autonomie supplémentaires (38 000 sur 90 000). Ce sont 216 000 seniors en perte d'autonomie qui vivraient alors à domicile. L'entrée en établissement se fait souvent quand la perte d'autonomie devient sévère. En France, ces seniors ont alors 86 ans en moyenne et ils y restent pour une durée assez limitée.

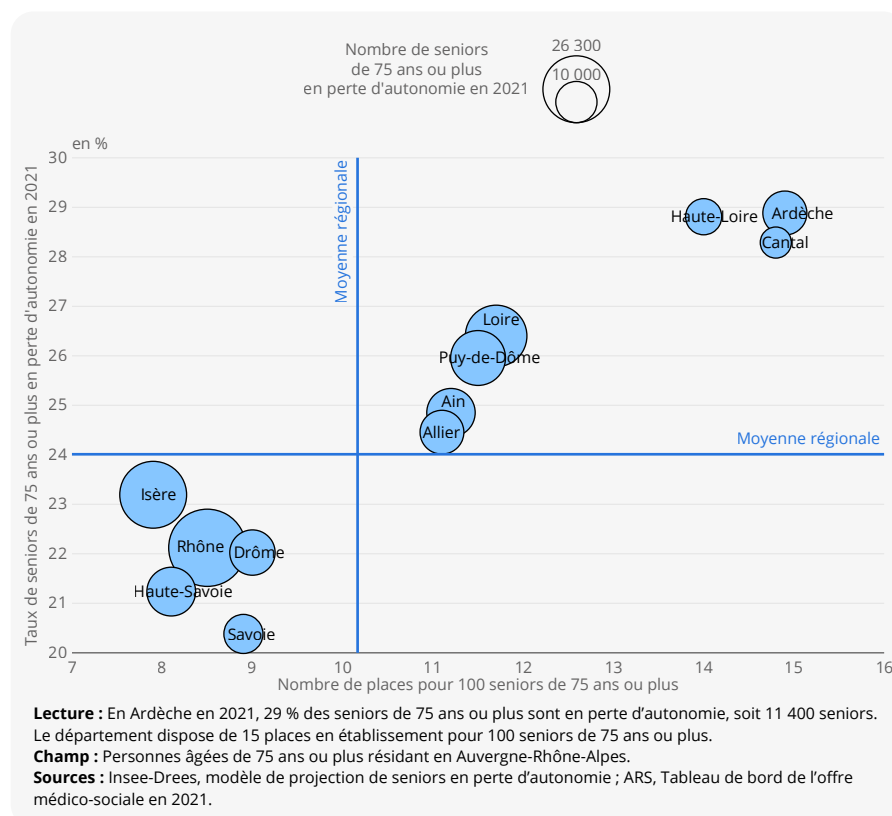
Avec un volume d'environ 80 000 places d'hébergement permanent en établissement médicalisé (comme les Ehpad) en 2021, Auvergne-Rhône-Alpes est la région métropolitaine qui en compte le plus grand nombre. Elle dispose ainsi de 10 places pour 100 seniors de 75 ans ou plus, classe d'âge bien plus touchée par la perte d'autonomie que celle des seniors de 60 à 74 ans (24 % contre 4 %). Dans les départements de l'ouest, où la population est plus âgée et la perte d'autonomie plus fréquente, le taux d'équipement est plus élevé (entre 14 et 15 places pour 100 seniors de 75 ans ou plus en Haute-Loire, en Ardèche et dans le Cantal)

► **figure 4.** Cela concerne principalement des implantations anciennes d'établissements dans des chefs lieux de cantons ruraux et correspond à un nombre limité de places (entre 3 000 dans le Cantal et 6 000 en Ardèche). Dans les départements de l'est, à la population plus jeune et la perte d'autonomie moins fréquente, le nombre de places pour 100 seniors d'au moins 75 ans est moindre, entre 8 en Isère (9 000 places) et 9 dans la Drôme (5 000 places).

► 3. Nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile en 2021 et 2050, par département



► 4. Nombre de places en établissement pour 100 seniors de 75 ans ou plus, nombre et taux de seniors de 75 ans ou plus en perte d'autonomie, par département



83 000 seniors en perte d'autonomie résideraient en établissement en 2050

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les 83 000 seniors vivant en établissement, 79 000 sont en perte d'autonomie dont 51 000 en perte d'autonomie sévère. Ainsi,

33 % des seniors en perte d'autonomie et 60 % des seniors en perte d'autonomie sévère vivent en établissement. En 2050, dans l'hypothèse d'une stabilité du nombre de places en établissement, avec un accueil prioritaire donné aux seniors en perte d'autonomie sévère, les seniors

en établissement seraient tous en perte d'autonomie et 90 % (soit 74 000) seraient en perte d'autonomie sévère. La part des seniors en perte d'autonomie vivant en établissement diminuerait alors à un quart, et celle des seniors en perte d'autonomie sévère resterait stable. Dans les établissements de l'est de la région, la totalité des résidents serait en perte d'autonomie sévère tandis que ceux de l'ouest accueilleraient encore des résidents en situation de perte d'autonomie modérée

► figure 5.

Les seniors en établissement seraient plus âgés qu'en 2021, conséquence d'un accueil prioritaire des seniors en perte d'autonomie sévère. En 2050, 77 % des seniors résidant en établissement auraient 85 ans ou plus (contre 70 % en 2021).

Ces projections conduiraient à une adaptation de l'offre en établissement, davantage orientée vers la perte d'autonomie sévère, nécessitant plus de soins et d'équipements (lits médicalisés, fauteuils roulants, rails de transfert...) et un renforcement des compétences du personnel pour les accompagner. ●

Ivan Debouzy, Véronique Domptail (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

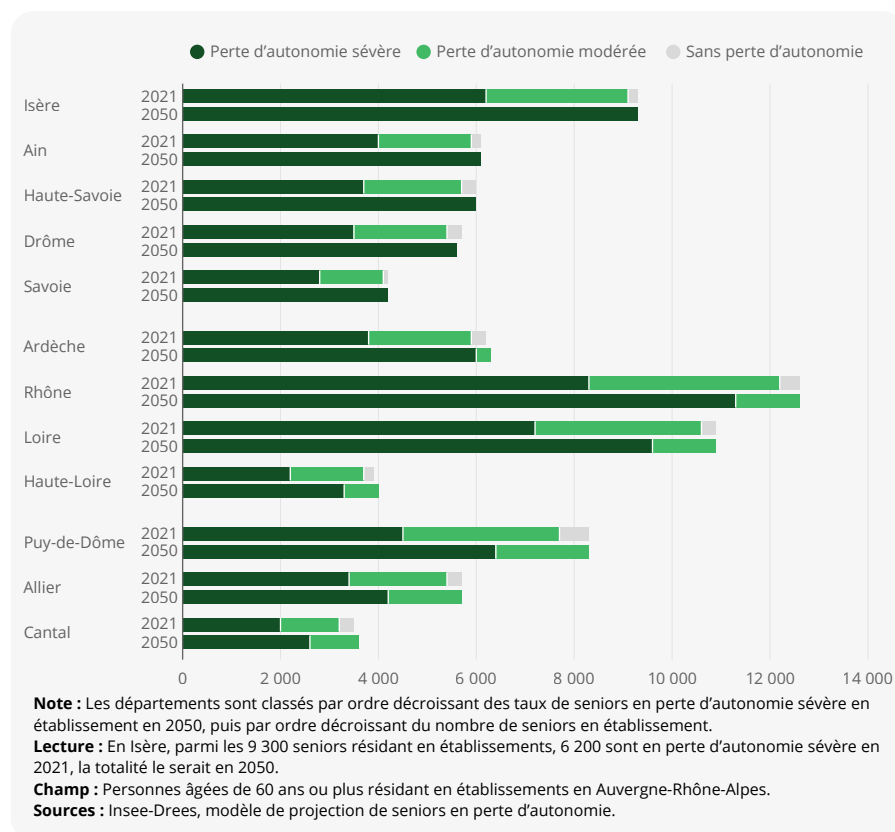
► Sources

En plus des projections de seniors en perte d'autonomie, cette étude mobilise des données issues du [recensement de la population 2022](#), du [fichier localisé social et fiscal \(Filosophi\) 2021](#) et des données de l'ARS sur l'offre médico-sociale.

► Pour en savoir plus

- **Arion G., Debouzy I.**, « En 2021, une femme de 60 ans peut espérer vivre encore 23 ans sans perte d'autonomie », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 156, juillet 2025.
- **Durand A., Lécroart A.**, « 7 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 135, décembre 2023.
- **Bianco E., Thouilleux C.**, « Des seniors dépendants de plus en plus nombreux d'ici 2050 », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 86, octobre 2019.
- **Dufeutrelle J., Pucher O. (Insee), Louvel A. (Drees)**, « 700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050 », Insee Première n° 2078, octobre 2025.

► 5. Nombre de seniors vivant en établissement selon leur degré de perte d'autonomie en 2021 et 2050, par département



► Pour comprendre

Les [projections de population](#) sur lesquelles est fondé ce travail correspondent au scénario central du modèle [Omphale](#). Leurs hypothèses ne prennent pas en compte des facteurs exogènes comme les évolutions des politiques publiques, les crises sanitaires... **Ce ne sont pas des prévisions.**

Les **projections de seniors en perte d'autonomie** mobilisent la source administrative [Badiane](#) et les projections de population, auxquelles sont appliqués des taux de perte d'autonomie estimés à l'aide des enquêtes de la Drees, [Vie quotidienne et santé \(VQS\) 2021](#) et [Autonomie - Ménage 2022](#) auprès des ménages et [Établissements d'hébergement pour personnes âgées \(Ehpa\) 2019](#) auprès des établissements.

En France, les **degrés de perte d'autonomie** sont définis selon la grille nationale « autonomie gérontologie groupe iso-ressources » (Aggir). La **perte d'autonomie** correspond aux groupes iso-ressources (GIR) 1 à 4 de cette grille (GIR 1 et 2 pour la **perte d'autonomie sévère**, GIR 3 et 4 pour la **perte d'autonomie modérée**). Ce classement ne donne pas d'information directe sur le niveau de prise en charge nécessaire, qui peut être très hétérogène au sein d'un même GIR.

Les **établissements** pris en compte dans cette étude recouvrent les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**Ehpad**), les Établissements d'hébergement pour personnes âgées (**Ehpa**) et les Unités de Soins Longue Durée (**USLD**). En dehors de ces structures, les seniors sont considérés comme résidant **à domicile**.

L'évolution du nombre de personnes en perte d'autonomie peut être décomposée en différents **effets** :

- celui de la croissance démographique qui décrit une augmentation de la population de 60 ans ou plus sur le territoire, qui s'explique par l'arrivée de personnes, ou par la hausse de l'espérance de vie ;
- celui de l'évolution de la structure démographique, qui se visualise par une déformation de la structure par âge de la population de 60 ans ou plus, et en particulier de la proportion de personnes très âgées parmi cette population ;
- celui de l'évolution de la perte d'autonomie où l'évolution de la prévalence de la perte d'autonomie par âge influe sur le nombre de seniors en perte d'autonomie.

